



11 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 mai 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Sophie MANDIN.

Excusés : **Les Brouzils** : Emilie DUPREY pouvoir à Pascal CAILLE – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN donne pouvoir à Jacky DALLET, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU, Yannick MANDIN pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Pierrette GILBERT – **Saint-Fulgent** : Jean-Luc GAUTRON pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance : Arnaud BABIN

En exercice : 30

Présents : 22

Votants : 29

Quorum : 16

N° 126-23 – Adhésion au dispositif Terres de Sports

Considérant que le CDOS Vendée a souhaité, en collaboration avec le Conseil départemental, mener une coordination départementale pour animer le Label terre de Jeux 2024 et s'engager au plus près des collectivités qui demandent à être labellisées Terre de Jeux 2024.

Considérant que cette ambition a donné naissance au projet Vendée Terre de Sports et que la finalité de ce projet est de profiter de l'évènement des Jeux Olympiques pour favoriser une dynamique sportive sur le territoire et développer la pratique sportive sur le long terme.

Considérant que Vendée Terre de Sports se traduit par un catalogue d'actions à disposition des collectivités pour faire vivre le label Terre de Jeux sur les territoires avec le soutien des équipes du CDOS Vendée et qu'il comporte 4 axes :

- Sport, Citoyenneté et Développement Durable
- Sport et Santé
- Sport et Professionnalisation
- Les Evènementiels

Considérant que les collectivités adhérentes au projet Vendée Terre de Sports bénéficient de supports de communication mis à disposition gratuitement et qu'elles profitent également de l'exposition sur les Jeux à tarif préférentiel.

Considérant que pour bénéficier de cet accompagnement, un barème de contribution a été établi sur la base du nombre d'habitants par tranches. Pour la communauté de communes, cela représente 4 200 euros par an et permet à toutes les communes de bénéficier du dispositif.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer au dispositif « Vendée Terre de Sports »**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer la convention de partenariat avec le CDOS Vendée et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 24 mai 2023

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.